

2022 DSOL 13 : 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de (423 800 €) à 9 associations, et 1 subvention en investissement (101 762 €) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à neuf associations qui ont pour mission la réalisation d'actions d'aide alimentaire en faveur des publics en situation de précarité, sous la forme de distributions de colis, de portages de repas à domicile, de restauration assise de petits déjeuners et de distributions de lunch box à emporter pour le déjeuner dans le cadre des dispositifs d'hiver mais également du maintien de l'offre alimentaire pendant la période estivale. Il est également proposé, à travers le présent projet, d'aider à la distribution de colis d'aide alimentaire en direction des enfants en bas âge.

Face à la précarité accrue causée par la crise sanitaire et économique et à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires des actions d'aide alimentaire, il s'agit ainsi de conforter les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence.

Par le présent projet de délibération, je vous propose de poursuivre le soutien à neuf associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et personnes en situation de précarité par le biais de 9 subventions en fonctionnement.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents :

- **L'association Paris Tout P'tits**

L'association Paris Tout P'tits, fondée en 1992, joue un rôle important en matière de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge vivant dans des familles en situation de précarité. Elle répond ainsi à un besoin peu couvert par d'autres associations. Depuis l'été 2017, l'association assure également une permanence estivale permettant la continuité de l'offre et l'accueil de nouveaux enfants inscrits. Ses missions sont intégralement remplies par des bénévoles (environ 50 bénévoles réguliers) et l'association dispose d'un solide réseau relationnel qui lui permet d'organiser plusieurs fois par an des manifestations caritatives et de bénéficier de dons privés de façon régulière. En 2021, l'association a distribué 36 062 colis.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association, pour le fonctionnement de ses actions d'aide alimentaire et de distribution de produits d'hygiène à destination des enfants issus de familles en situation de précarité jusqu'à leurs 18 mois, à 70 000 € (soit – 3000 € par rapport à la subvention 2021 en raison d'une reprise d'excédent).

- **Association MaMaMa**

L'association MaMaMa, créée en 2020, mène des actions de distributions de biens de première nécessité et de colis alimentaires d'urgence adaptés aux besoins spécifiques des jeunes enfants de 0 à 3 ans. En lien avec les acteurs de la solidarité et de la santé (PMI, Centres de santé et acteurs associatifs), elle organise ses actions en faveur de familles démunies. En 2021, l'association est venue en aide à 64 000 bénéficiaires par le biais d'associations partenaires et de rendez-vous au sein de son association.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association, pour le fonctionnement de ses actions d'aide alimentaire et de distribution de produits d'hygiène et de biens de première nécessité à destination des enfants de 0 à 3 ans issus de familles en situation de précarité, à 10 000 € (reconduction de la subvention de 2021).

- **L'association Emmaüs Solidarité**

L'association Emmaüs solidarité s'est mobilisée pour renouveler un dispositif d'urgence d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de rue en période hivernale par la mise en œuvre d'une distribution de petits déjeuners en places assises, sept jours sur sept du 17 novembre au 31 mars 2022, au sein de l'ex Mairie du 4ème arrondissement,

en coopération avec l'Académie du Climat qui occupe les lieux. En 2021, sur 129 matinées d'ouverture, ce sont 9 769 petits déjeuners qui ont été distribués à 397 personnes différentes dont 2 femmes et 368 hommes isolés, un couple sans enfant et 5 couples avec enfants, sur orientation des maraudes et des prescripteurs locaux. L'évaluation du dispositif a mis en lumière un renforcement du lien social avec les personnes orientées par les équipes sociales de territoire, mais aussi une amélioration du maillage associatif pour l'accompagnement des personnes en situation de rue sans suivi social identifié.

Pour soutenir l'association dans son engagement à apporter une réponse adaptée aux besoins fondamentaux des personnes les plus fragiles en période hivernale, il est proposé de fixer le montant de la subvention au budget de fonctionnement de l'association Emmaüs Solidarité à 31 800 € (en diminution par rapport à 2021 du fait d'un effort de rationalisation des coûts du projet).

- L'association La Chorba

L'association La Chorba s'est mobilisée pour proposer un dispositif d'aide alimentaire en période hivernale par le biais d'un service de petits déjeuners en places assises et d'une distribution de lunch box pour le déjeuner à destination de personnes en situation de grande précarité dans le cadre d'un accueil inconditionnel. Les distributions ont été proposées à 100 personnes par matinée, six jours par semaine dans cinq lieux culturels de Paris Centre qui ont permis d'offrir des animations culturelles et la visite de ces lieux aux bénéficiaires. L'association La Chorba en collaboration avec la Fondation de l'Armée du Salut avait initié ce projet à l'hiver 2021 sur la base d'un financement sur les fonds propres des deux associations. En 2021, ce sont 7571 petits déjeuners et lunch box qui ont été distribués à 650 personnes en situation de précarité. En 2022, les deux associations ont prévu de distribuer 8 400 petits déjeuners et lunch box avec l'appui d'un coordinateur, de deux chefs de service et de 500 bénévoles. Un chargé de communication a élaboré des outils (flyers...) qui permettront de faire connaître le dispositif et de faciliter l'orientation des publics.

Pour soutenir l'association dans le déploiement de ces actions d'aide alimentaire en faveur des plus vulnérables, il est proposé de fixer le montant de la subvention au budget de fonctionnement de l'association La Chorba à 45 000 € (1^{er} financement pour ce projet).

- La Fondation CASIP-COJASOR

Créée par décret du 22 décembre 1999, la Fondation CASIP-COJASOR gère à Paris et dans le reste de la France des établissements sociaux et médico-sociaux, des logements temporaires et services sociaux à destination des personnes isolées, âgées, handicapées et des étudiants. Dans le cadre de ses activités, elle distribue des bons d'achats de produits alimentaires, des bons pour des repas en restaurant social et propose le portage de repas à domicile pour les personnes en difficulté. En 2021, la Fondation a vu son nombre de bénéficiaires augmenter en raison des difficultés engendrées par la crise sanitaire. En 2021, l'association a délivré 57 738 repas à domicile pour des personnes en situation de précarité.

Pour soutenir la Fondation dans le déploiement de ses actions d'aide alimentaire en faveur des plus démunis, il est proposé de fixer le montant de la subvention au budget de fonctionnement de la Fondation CASIP-COJASOR, à 105 000 € (reconduction de la subvention 2021).

- Le Relais Frémicourt

L'association Le Relais Frémicourt a été fondée en 1987 et est implantée dans le 15^{ème} arrondissement. Ses deux activités principales sont les distributions de produits alimentaires aux ménages de l'arrondissement en situation de précarité orientés par les services sociaux ainsi que l'organisation de dîners pour des personnes en situation de grande exclusion, un soir par semaine. En 2021, l'association a comptabilisé 21 056 passages au sein des locaux de son association pour l'obtention d'un colis alimentaire, soit une augmentation d'environ 14%.

Afin de soutenir l'association dans le déploiement de ses actions d'aide alimentaire au bénéfice des personnes et familles démunies résidant dans le 15^{ème} arrondissement, il est proposé de fixer le montant de la subvention au budget de fonctionnement de l'association le Relais Frémicourt à 7 000 € (reconduction de la subvention 2021).

- Août Secours Alimentaire

La création de l'association Août Secours Alimentaire en 1998 visait à permettre la continuité de la distribution de l'aide alimentaire aux personnes démunies durant la période estivale en réponse à la fermeture des structures durant l'été. L'association distribue ainsi des produits alimentaires sous la forme de colis à des personnes et familles démunies orientées par les services sociaux parisiens et les associations partenaires.

En 2021, l'association a distribué l'équivalent de 595 042 équivalents repas à environ 13 700 personnes dont 760 bébés. L'association a pu noter une augmentation des étudiants bénéficiaires (136) orientés par l'association co'p1.

Pour soutenir l'association dans le déploiement de ses actions d'aide alimentaire pendant la période estivale, il est proposé de fixer le montant de la subvention au budget de fonctionnement de l'association Août Secours Alimentaire à 85 000 € (en 2021, l'association avait bénéficié d'une subvention d'un montant de 78 500 € en raison d'une reprise d'excédent).

- La Banque Alimentaire de Paris Ile de France (BAPIF)

Fondée en 1984, la Banque alimentaire de Paris et d'Ile de France, adhérente de la Fédération Française des Banques alimentaires, a pour mission de collecter et de redistribuer les subsides du fonds européen d'aide aux démunis (FEAD), les surplus et les dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide

alimentaire à destination des personnes en difficulté. La BAPIF est subventionnée par la collectivité parisienne pour son activité depuis 1994. Elle intervient notamment auprès d'associations caritatives parisiennes qui reçoivent et suivent, en lien avec les services sociaux parisiens, des personnes isolées et des familles démunies.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association « Banque Alimentaire de Paris Ile de France » pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis, à 50 000 € au titre de l'année 2022 (Reconduction de la subvention 2021).

- **L'association la Table Ouverte**

Fondée en 2009, l'association la Table Ouverte, est une association créée par les habitants du quartier de la Goutte d'Or (18^{ème}), soucieux d'apporter leur aide aux personnes en situation de précarité. L'association participe depuis sa création à des actions de solidarité, telles que l'aide alimentaire.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association « La Table Ouverte » pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis, à 20 000 € au titre de l'année 2022 (Reconduction de la subvention 2021).

- **L'association les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur de Paris**

Par délibération 2017 DASES 243, une subvention en investissement d'un montant de 101 762 € a été octroyée à l'association les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la structure abritant le centre de distribution de repas chauds de la Porte de la Villette. Or, l'association n'a pu recevoir le versement de cette subvention en raison de la remise des pièces qui conditionnent le versement de la subvention en-dehors de la durée de validité de la convention signée entre la Ville de Paris et l'association les Restaurants du Cœur en 2017. La conclusion d'une convention en investissement vient modifier les délais de versement de la subvention précitée pour permettre le versement de la subvention d'investissement d'un montant de 101 762 €.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer une aide alimentaire pérenne aux personnes en grande difficulté, il vous est proposé de leur accorder 423 800 € en fonctionnement et 101 762 € en investissement.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Maire de Paris

La

Conseil de Paris

Présidente du